

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/12/2021

Délibération n° D-2021-413

**Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) -
Espaces publics du Parc Naturel Urbain - Requalification**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Noélie FERREIRA.

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) - Espaces publics du Parc Naturel Urbain -
Requalification**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération n°D-2015-445 du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier des travaux de la phase 1 du Parc Naturel Urbain (PNU), boulevard Main, est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 d du PNU s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port-Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise, il s'agit de créer une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique ; et, qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture (médiathèque F. Mitterrand, la Scène Nationale du Moulin du Roc) et de tourisme.

L'aire d'étude opérationnelle est constituée du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant et de la rue Baugier en tranche optionnelle. Pour cette dernière les travaux doivent, en effet, se coordonner avec la réfection des vieux ponts qui présentent des désordres structurels et des problèmes d'étanchéité.

Egalement, afin d'appréhender au mieux les déplacements, le stationnement et les mobilités actives d'une part, et d'assurer une cohérence dans le traitement paysager des espaces publics à l'échelle du quartier et des bords de Sèvre, d'autre part ; un second périmètre (uniquement d'étude) a été intégré.

Ces études ont pour objectifs :

- d'analyser les flux de circulation et le stationnement afin d'améliorer le fonctionnement modal et de libérer de l'espace pour développer la végétalisation et les modes de déplacement doux sur le périmètre opérationnel ;
- de concrétiser le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre niortaise en amont de Port Boinot par la définition d'un parti d'aménagement paysager et d'orientations programmatiques qui guideront les phases futures d'aménagement ;
- et d'assurer une cohérence dans le traitement de l'espace public.

Portant sur un montant global de 2 765 000 € HT soit 3 318 000 € TTC de dépenses et de 844 000 € TTC de recettes, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 4 ans. Il est précisé que le montant des dépenses prévisionnelles sera nécessairement actualisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain phase 1, boulevard Main ;

- engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (en € TTC)			
	En € HT	En € TTC	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales	2 765 000	3 318 000	278 000	2 820 000	20 000	200 000
<i>Parc Naturel Urbain Phase 1</i>	<i>2 765 000</i>	<i>3 318 000</i>	<i>278 000</i>	<i>2 820 000</i>	<i>20 000</i>	<i>200 000</i>
Recettes totales	/	844 000	253 200	590 800	/	/

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ